

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-026

CONTRAT DE SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS SUR IP/INTERNET
CONTRAT VOUSCONNECTEZ.COM

Le MAIRE de la commune de Vourles,

***VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire*

Considérant la cession du réseau EPARI et la nécessité de reprise

DECIDE : d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de service de télécommunications sur IP/Internet par la société vousconnectez.com sise 40 bd du général de Gaulle à Valence

Pour une durée de 12 mois

Pour un montant total des couts ponctuels 210€

Pour un montant total de l'abonnement mensuel 90€

Pour les lignes située au groupe scolaire, maison forte association et maison forte école de musique

Fait à Vourles, le 06/11/2023

Catherine STARON
Maire

